



OUVRIR LE SENTIER

VOLUME 11 | NUMÉRO 03 | HIVER 2018

Une publication trimestrielle de la Commission de la fiscalité des premières nations

Définition des relations financières des Premières nations avec la Couronne

Ministre de la Justice du Canada : [Traduction] « Nous devons tous continuer d'être de fervents partisans du changement ».

Depuis longtemps, la Commission de la fiscalité des premières nations (CFPN) se fait la championne de l'idée selon laquelle de nouvelles relations financières devraient être établies pour les Premières nations, sur une base de compétences et de pouvoirs gouvernementaux clairs, qui ne soient pas financés par des transferts, mais par un noyau de compétences de recettes claires.

Le 13 octobre 2017, dans le cadre d'engagements régionaux menés par un membre du Comité des chefs sur les relations financières de l'Assemblée des Premières Nations (APN), le chef David Jimmie de la Première Nation de Squiala, les Premières nations de la C. B. ont participé à une deuxième séance de dialogue stratégique panprovinciale sur la définition de nouvelles relations financières pour les Premières nations et la Couronne, en s'appuyant sur le travail, les commentaires et les renseignements partagés lors de la première séance de dialogue, qui avait été tenue par le Sommet des Premières Nations, en juin 2017. La réunion était également ouverte aux délégués de partout au Canada.

Plusieurs dirigeants des Premières nations ont donné une présentation aux délégués sur la façon de travailler ensemble à apporter des changements importants pour les communautés autochtones.

Harold Calla, du Conseil de gestion financière des Premières Nations, a présenté ses réflexions sur le problème auquel les Premières nations du Canada font face : [Traduction] « Ce qui s'est passé à l'époque de la colonisation, c'est que nous avons été marginalisés et que nous sommes restés figés dans le temps. On ne nous a pas permis d'évoluer et de bâtir les capacités que les autres gouvernements modernes sont parvenus à bâtir. La plupart de nos communautés ne connaissent que les systèmes de paiements de transfert et jouent seulement le rôle d'intermédiaire pour la prestation de services. Ce que l'on considère souvent comme l'autonomie gouvernementale est en fait l'auto administration de programmes et de services. »

Le président de la CFPN, C.T. (Manny) Jules, a fait part de son point de vue : [Traduction] « Comme je l'ai mentionné en juin dernier, afin d'avoir une situation équitable, nous voulons la même entente que les gouvernements fédéral et

provinciaux se sont accordée à l'époque, et au début et à la naissance de ce pays. »

« Ils ont divisé les terres entre eux, nous ont mis dans des réserves et se sont mis à exploiter toutes les ressources des terres. Et que faisons nous? Nous demandons des transferts. Le terme « transferts » est une façon polie de dire que nous dépendons de quelqu'un d'autre. En bout de ligne, ce que nous voulons, c'est avoir notre propre compétence, qui s'étende au delà des réserves de la taille d'un timbre poste dans lesquelles nous habitons. Nous devons être en mesure d'avoir notre propre compétence. »

« Il y a toutes sortes de différences entre nos communautés, comme les communautés d'où je viens et d'autres communautés qui sont éloignées. Comment pouvons nous commencer à surmonter ces différences? Tecumseh, un de mes héros culturels, a dit qu'une seule brindille se cassait facilement, mais qu'un fagot de brindilles était solide. Et c'est ce que nous avons été en mesure de démontrer ici, en Colombie Britannique. Sans la participation de l'Union, du Sommet et de l'APNCB, toute l'approche pour les relations financières serait impossible. Nous devons le faire ensemble. »

Suite à la page 4...



Contenu du présent numéro

- *Créer des infrastructures durables et sécuritaires à l'appui des communautés des Premières nations*
- *Projet de Normes concernant les préavis relatifs aux textes législatifs sur les recettes locales*
- *Une réunion nationale des Premières nations participant à la LGF et à la LGTPN est prévue pour le printemps 2018*
- *L'industrie canadienne des pipelines de transport est engagée à l'égard de la sécurité et de la transparence*

Message du président



En novembre, j'ai assisté à une conférence avec la nouvelle ministre des Services aux Autochtones, Jane Philpott, et j'ai été frappé par une de ses déclarations : [Traduction] « Le ministère des Services aux Autochtones est peut être le tout premier ministère du gouvernement à avoir été créé expressément en vue de sa propre obsolescence. »

Comme plusieurs autres dirigeants et comme plusieurs d'entre vous, j'ai travaillé à ce projet pendant la majeure partie de ma vie. Je me rappelle qu'en 1975, nous avons rejeté des fonds du gouvernement, afin de mettre fin au rôle du ministère des Affaires indiennes dans nos vies. Toutefois, la question que nous nous posions à l'époque est la même que nous nous posons aujourd'hui, à savoir : qu'est ce qui remplacera la Loi sur les Indiens et Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC)?

Notre pauvreté n'est pas le résultat de nos peuples ou de notre culture. Elle découle du fait que la Loi sur les Indiens et AANC nous ont retiré nos pouvoirs d'imposition, nos autres compétences, notre accès aux ressources et aux possibilités économiques, et nos institutions. Par la loi, on nous a exclus de l'économie et du Canada.

Avec l'appui des Premières nations, nous avons montré que nous pouvions élaborer des textes législatifs pour ouvrir la voie vers l'exercice de nos compétences, établir des institutions pour aider à rétablir nos compétences, et renforcer notre capacité administrative afin de mettre en œuvre nos compétences d'une manière qui favorise la croissance de notre économie et de nos recettes autonomes. C'est là ce que nous avons fait à l'aide de la Loi sur la gestion financière des premières nations (LGF), des institutions financières et du Tulo Centre of Indigenous Economics.

La voie que nous avons prise pour nous éloigner de la Loi sur les Indiens et d'AANC est la bonne. Plus de 230 gouvernements des Premières nations utilisent la LGF, et l'élan s'intensifie rapidement. Nous pouvons constater une croissance de l'intérêt pour la LGF en Alberta, en Ontario, dans la région de l'Atlantique et au Manitoba, en complément des bases solides en C. B. et en Saskatchewan. La cohorte actuelle d'étudiants en administration fiscale au Tulo Centre est la plus importante à ce jour. Nous avons montré que nous pouvions faire valoir efficacement les compétences d'imposition, de gestion financière et de financement à long terme des Premières nations. C'est maintenant le moment d'élargir notre modèle, en travaillant ensemble à promouvoir et à mettre en œuvre trois éléments de notre vision plus large.

En premier lieu, nous devons accroître notre assiette de recettes autonomes. La CFPN et les autres institutions établies en vertu de la LGF vous demanderont votre appui pour élargir la LGF en ce qui concerne les pouvoirs d'imposition dans les réserves, afin d'ajouter la taxe sur les produits et services des Premières nations, la taxe sur le tabac, la taxe sur le cannabis, et l'imposition des ressources sur nos territoires traditionnels. Ces nouveaux pouvoirs d'imposition devraient servir de base pour de nouvelles relations financières fondées sur les compétences, qui élèveraient la qualité de nos services et de nos infrastructures jusqu'aux normes nationales.

En deuxième lieu, nous devons élargir les services prévus par la LGF pour appuyer des pouvoirs d'imposition plus larges et un financement plus important. De plus, nous devons ajouter au moins trois nouvelles institutions pour soutenir nos gouvernements. En premier lieu, nous promovons l'Institution des infrastructures des Premières nations (IIPN), afin de favoriser la construction d'infrastructures plus durables dans nos communautés, plus rapidement et de façon plus rentable. En deuxième lieu, nous aurons besoin d'un registre de titres fonciers autochtone pour remplacer le Registre des terres indiennes. Nos terres et les intérêts sur nos terres devraient être enregistrés et protégés dans notre propre registre. En troisième lieu, nous devons rétablir l'Institut de la statistique pour appuyer les nouvelles relations financières fondées sur les compétences.

En dernier lieu, nous devons augmenter le nombre de programmes et de cours offerts par le Tulo Centre, afin d'accroître et de renforcer notre capacité administrative pour nos nouvelles compétences. En février, le Tulo Centre offrira un troisième programme de certificat, qui sera en gestion foncière appliquée et en arpentage. De nouveaux cours et programmes sont nécessaires pour les infrastructures, les nouveaux pouvoirs d'imposition, et la gestion des ressources, de l'information et des finances.

Au cours des mois à venir, nous parlerons davantage de ces nouvelles initiatives et nous vous demanderons votre appui. Nous espérons tenir bientôt une réunion nationale pour toutes les Premières nations participant à la LGF, afin de discuter du programme de la LGF plus en détail et de le faire avancer, alors que nous travaillons avec le gouvernement à rendre obsolètes AANC, cette entité coloniale, et la Loi sur les Indiens, et à reprendre notre juste place au Canada.

C'est une époque passionnante pour les gouvernements des Premières nations. Notre défi est de nous assurer que les possibilités présentées par le gouvernement fédéral actuel deviennent réalité et forment une base solide pour l'avenir.

Mes vœux les plus sincères de succès pour l'année qui vient.

A handwritten signature in black ink that reads "Manny".

C.T. (Manny) Jules
Président

Une Institution des infrastructures des Premières nations aidera les Premières nations à créer des infrastructures durables et sécuritaires à l'appui des besoins croissants de leurs communautés

Des communautés saines et dynamiques ont besoin d'un accès constant à de l'énergie, à des services d'assainissement, à de l'eau propre, et à des transports et des communications fiables. Les gouvernements investissent dans les infrastructures pour créer des avantages économiques, sociaux et environnementaux durables pour leurs citoyens. Pour leur part, les citoyens contribuent à la croissance, au progrès et à l'innovation dans leurs communautés.

Plusieurs communautés autochtones utilisent des infrastructures inférieures aux normes et certaines n'en ont pas du tout. Dans le pire des cas, le manque d'infrastructures pour répondre aux besoins essentiels met en péril la santé et la sécurité de la communauté. Dans le meilleur des cas, il nuit à la capacité de la communauté de se développer et de prospérer.

Bien que des fonds soient disponibles pour les projets d'infrastructure, ils sont limités, et les paliers de bureaucratie et des lacunes de planification entraînent souvent des retards dans les projets. Par conséquent, les infrastructures des Premières nations prennent plus de temps et sont plus coûteuses à construire, et ne durent pas aussi longtemps que les infrastructures des administrations municipales. Elles ne sont pas conçues pour être durables sur le plan économique ou financier, et, par conséquent, elles produisent des résultats très inférieurs en matière d'environnement et de santé.

Un certain nombre d'initiatives et de programmes fédéraux ont été élaborés pour combler ces lacunes symptomatiques. Par exemple, dans les deux derniers budgets, le gouvernement fédéral a augmenté considérablement le financement et le soutien pour les infrastructures des Premières nations. Ces ressources et ces efforts fédéraux supplémentaires sont le bienvenu et nécessaires. Ils donneront certainement lieu à des améliorations à court terme à certaines infrastructures communautaires.

Toutefois, à moins que ces recettes supplémentaires soient appuyées par une proposition globale pour traiter les causes profondes des lacunes en matière d'infrastructures, à savoir la propriété et la compétence liées aux infrastructures des Premières nations, il est peu probable que ces infrastructures améliorées des Premières nations soient durables sur le plan financier, environnemental ou économique.

Les Premières nations ont besoin d'une option pour combler ces lacunes, et mettre en œuvre et protéger leur compétence en matière d'infrastructures. La Loi sur la gestion financière des premières nations (LGF) et les institutions établies en vertu de cette loi représentent un modèle efficace pour faire face à certains de ces défis en matière d'infrastructures et mettre en œuvre la compétence connexe.

Près de 230 Premières nations participent à la LGF, parce que cette loi permet de combler plusieurs lacunes

de financement des infrastructures, et qu'elle soutient et protège leur compétence à cet égard. Les institutions établies en vertu de la LGF et les promoteurs de cette loi proposent la création d'une IIPN, comme institution supplémentaire de la LGF, afin de mettre en œuvre et de protéger la compétence en matière d'infrastructures pour les Premières nations intéressées.

L'IIPN s'appuiera sur le cadre efficace utilisé par les institutions établies en vertu de la LGF pour aider les Premières nations intéressées à construire des infrastructures plus durables plus rapidement.

L'élaboration de la proposition d'IIPN est guidée par les principes suivants :

Direction par les Premières nations

La conception de l'IIPN est et continuera d'être guidée, dirigée et contrôlée par les Premières nations. L'IIPN sera une institution dirigée par les Premières nations, qui devra rendre compte aux Premières nations participantes.

Participation facultative

La participation à l'IIPN sera facultative, et l'IIPN respectera le droit d'autodétermination. Les Premières nations intéressées pourront choisir de bénéficier des services de l'IIPN, comme c'est le cas pour le cadre de la LGF, auquel la participation est facultative.

Institution nationale

L'IIPN sera une institution nationale avec des bureaux aux quatre coins du Canada. En tant qu'institution nationale, l'IIPN travaillera avec les communautés promotrices à élaborer des normes et des procédures pour assurer un service de qualité et d'efficacité uniformes dans toutes les régions. Une IIPN nationale est nécessaire afin d'aider à la mise en œuvre et au soutien de la compétence en matière d'infrastructures, et d'aller au delà du travail avec AANC pour les Premières nations intéressées. Une IIPN nationale établie en vertu de la LGF pourra aider les Premières nations intéressées à obtenir des transferts stables à long terme pour les infrastructures.

Infrastructures durables

L'IIPN se concentrera sur la mise en œuvre de la compétence en matière d'infrastructures, et le soutien des projets d'infrastructure et d'habitation, afin d'accroître le développement économique et les recettes autonomes, et d'augmenter la durabilité de l'environnement pour les Premières nations intéressées. L'IIPN appuiera et travaillera avec les institutions des infrastructures des Premières nations existantes et nouvelles (locales, régionales ou nationales), et tous autres partenaires éventuels qui puissent aider les Premières nations participantes à construire des infrastructures plus durables.

Suite à la page 5...

Définition des relations financières des Premières nations avec la Couronne

« Pour les plus petites communautés, les institutions nationales sont essentielles, parce qu'elles peuvent élaborer des normes et des modèles que ces communautés peuvent mettre en œuvre au niveau local. Aucune de vos compétences n'est retirée, parce que je crois fermement que toutes nos institutions ont été conçues pour faciliter l'exercice de vos compétences, plutôt que les leurs. »

- C.T. (Manny) Jules
Le président de la CFPN

La ministre de la Justice et procureur général du Canada, Jody Wilson Raybould, a prononcé un discours liminaire, en déclarant ceci : [Traduction] « Tout le monde dans cette salle partage les mêmes valeurs et a le même but, à savoir d'améliorer, en bout de ligne, la vie des gens dans nos communautés. »

« On peut dire que nous sommes dans la meilleure position possible, dans la meilleure position depuis longtemps, peut être jamais, pour faire quelque chose de réellement transformateur à l'égard de l'avancement des droits, à une échelle que nous n'avons pas connue précédemment. »

« Nous sommes aujourd'hui dans cette position grâce à chacun de vous, grâce à votre vision et au travail que beaucoup d'entre vous ont réalisé pour que nous arrivions là où nous sommes rendus. C'est grâce à votre ténacité, à votre ingéniosité et à votre leadership que plusieurs Premières nations ont déjà été en mesure de commencer à briser les contraintes financières et gouvernementales les plus insidieuses, qui ont empêché la croissance des peuples autochtones et l'atteinte de leur potentiel, et vous avez franchi des étapes importantes vers l'autodétermination et l'autonomie gouvernementale. Cependant, comme nous le savons tous, il reste du travail à faire. »

« Si je puis me permettre, et, dans mon esprit, la

conférence d'aujourd'hui doit servir à planifier, à être stratégique, à être progressistes, à être des pionniers, comme, je le sais, vous en êtes tous. Comme Manny Jules aime à dire, être à la pointe sanglante du changement. Je crois que nous pouvons dire que nous ne nous trouvons plus au début, mais plutôt au milieu de la transition de notre pays vers la mise en œuvre complète de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DDPA), l'application concrète de l'article 35 et la mise en œuvre du droit inhérent d'autonomie gouvernementale, afin de créer des possibilités et d'appuyer un changement positif dans les communautés. »

« Nous devons tous continuer d'être de fervents promoteurs du changement et d'être courageux, et prendre des mesures audacieuses. »

À la fin de novembre, le chef Jimmie a rédigé un rapport pour résumer les commentaires recueillis au cours des séances d'engagement régionales, et il l'a présenté à l'Assemblée extraordinaire des Chefs de l'Assemblée des Premières Nations.

Au cours de sa présentation aux chefs en Assemblée, le chef Jimmie a déclaré ceci : [Traduction] « En tant que membres du Comité des chefs sur les relations financières, nous avons ouvert la porte au dialogue entre nos peuples. Tout au long du processus, chacun de nos territoires et provinces avait la responsabilité de visiter les communautés et de tenir des activités d'engagement régional. »

Les Premières nations de la C. B. continueront de promouvoir les principes financiers qu'elles ont adoptées, comme fondement de nouvelles relations financières. Les Premières nations, les institutions financières et les autres organisations autochtones sont engagées à travailler ensemble aux options et aux recommandations.

La Commission de la fiscalité des premières nations continuera de promouvoir des relations financières fondées sur la compétence de recettes des Premières nations. 🌱

Suite à la page 5...

« Pour ce qui est de l'avenir, ce que nous ferons ensemble, en partenariat, au cours des mois et des années à venir, contribuera à poursuivre l'établissement de fondements pour changer réellement la façon dont le Canada est gouverné, et la place des peuples autochtones et de nos nations à l'intérieur du Canada. »

- L'honorable Jody Wilson-Raybould
La ministre de la Justice et procureur général
du Canada



Définition des relations financières

« En C. B., nous nous penchons sur la question de la compétence et nous envisageons d'élargir les pouvoirs d'imposition. Ce sont là des thèmes communs que nous avons entendus. Nous examinons les engagements à long terme en matière de financement et de transferts. Mais comment pouvons nous les intégrer dans la loi? C'est le genre d'engagement et de vraie relation de nation à nation que nous recherchons. »

- Le Chef David Jimmie (Première Nation de Squiala)
Comité des chefs sur les relations financières de
l'Assemblée des Premières Nations (APN)



Une Institution des infrastructures

L'IIPN sera une institution de la LGF

L'IIPN aidera les Premières nations participantes à assumer leur compétence à l'égard du cycle de vie complet des infrastructures, à savoir la planification, la conception, le financement, la construction, l'exploitation, l'entretien et le remplacement. Comme les autres institutions établies en vertu de la LGF, l'IIPN fournira des normes, des modèles de textes législatifs, une formation et d'autres genres de modèles, afin de réduire les coûts et le temps de construction des infrastructures. L'IIPN soutiendra les Premières nations qui participent déjà à la LGF, en les aidant à assurer la construction et l'entretien d'infrastructures qui contribuent à accroître leur économie et leurs recettes plus rapidement et de façon plus rentable. Cela sera bénéfique aux Premières nations souhaitant participer à la LGF, car cela les aidera à accéder à un financement à long terme pour construire les infrastructures nécessaires plus rapidement et à un meilleur prix.

Les institutions établies en vertu de la LGF et les Premières nations promotrices travaillent actuellement à promouvoir cette initiative, en partageant des renseignements et en discutant des questions avec les Premières nations intéressées, et en cherchant à obtenir le soutien d'autres promoteurs éventuels pour aider à faire de l'IIPN une réalité. 🇨🇦

Association nationale des gestionnaires des terres autochtones – Améliorer le perfectionnement professionnel et l'expertise technique des gestionnaires des terres autochtones

L'Association nationale des gestionnaires des terres autochtones (ANGTA) est une organisation apolitique et à but non lucratif, qui se consacre à élever les normes professionnelles dans le domaine de la gouvernance et de la gestion des terres autochtones.

Notre approche pratique pour le renforcement de la capacité de gestion des terres comprend de travailler en collaboration avec les Premières nations, l'Administration centrale (AC) et les régions d'Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC), et d'autres gouvernements et organisations externes.

L'ANGTA comprend huit associations régionales des terres, qui offrent un soutien technique et des possibilités de réseautage à chacun de leurs membres, par des réunions et des séances de formation répondant aux besoins particuliers de leurs régions respectives. Les Premières nations qui appartiennent à l'association régionale des terres de leur région sont automatiquement membres de l'ANGTA.

- Association pour la gestion des terres autochtones de la région de l'Atlantique (AGTARA)
- Gestionnaires des terres autochtones de la Colombie-Britannique (GTACB)
- Association des gestionnaires des terres des Premières nations du Québec et du Labrador (AGTPNQL)

- Ontario Aboriginal Lands Association (OALA)
- Planning and Land Administrators of Nunavut (PLAN)
- Saskatchewan Aboriginal Land Technicians (SALT)
- Treaty and Aboriginal Land Stewards Association of Alberta (TALSAA)

Les communautés membres sont assujetties à divers régimes des terres, y compris le Programme de gestion de l'environnement et des terres de réserves, la Loi sur la gestion des terres des premières nations (LGTPN), et l'autonomie gouvernementale.

L'ANGTA a pour mission de servir d'organisation nationale de gestionnaires des terres autochtones, et de favoriser activement le réseautage, en vue d'améliorer le perfectionnement professionnel et l'expertise technique à l'égard des fonctions de gestion des terres, tout en intégrant les valeurs et les croyances des Premières nations à la gestion des terres, et en ayant toujours en tête les pratiques au niveau local en matière de gestion des terres.

En tant qu'intendants des terres, nous sommes engagés à outiller les gestionnaires des terres conformément aux normes les plus élevées d'éthique et de professionnalisme. Nous sommes responsables de la gestion durable de nos terres ancestrales pour les générations futures.

Afin d'obtenir des renseignements supplémentaires, veuillez consulter notre site Web au www.nalma.ca. ■

L'industrie canadienne des pipelines de transport est engagée à l'égard de la sécurité et de la transparence



canadian energy pipeline association | association canadienne de pipelines d'énergie

L'Association canadienne de pipelines d'énergie se consacre à établir les entreprises de l'industrie des pipelines comme chefs de file en matière d'exploitation et de gérance de l'environnement. La CFPN et la CEPA travaillent à favoriser et à encourager une relation de travail efficace en ce qui a trait aux questions liées à l'impôt foncier, de meilleures communications et l'établissement d'une meilleure compréhension sur les questions auxquelles est confrontée l'industrie des pipelines et les administrations fiscales des Premières nations.

Récemment, l'équipe d'Ouvrir le sentier a demandé à la CEPA de faire connaître ses activités aux lecteurs.

Beaucoup de choses ont changé depuis la construction du premier pipeline de transport canadien en 1853. Il s'agissait d'un tuyau en fonte de 25 kilomètres qui servait à transporter le gaz naturel à Trois Rivières, au Québec. Aujourd'hui, le réseau de pipelines de transport sophistiqué du Canada s'étend sur environ 119 000 kilomètres. Et cette distance augmentera bientôt, puisque des membres de l'Association canadienne de pipelines d'énergie (CEPA) proposent d'investir plus de 35 milliards de dollars dans des projets de pipelines au Canada, au cours des cinq prochaines années.

L'industrie a connu des changements importants en ce qui concerne son engagement envers la sécurité, la protection de l'environnement et la transparence. Ces changements représentent des pas importants pour les exploitants de pipelines de transport du Canada. Et, bien que l'industrie présente un dossier d'approvisionnement sécuritaire à 99,999 p. 100 pour les dix dernières années, les exploitants travaillent dur constamment pour réduire le nombre d'incidents à zéro.

C'est là une priorité tant pour l'industrie que pour les Canadiens. Dans son troisième Rapport annuel sur la performance de l'industrie des pipelines, la CEPA révèle la performance de ses membres dans les domaines de la sécurité, de l'environnement et des contributions socioéconomiques.

Zéro incident majeur

Le rapport décrit la manière dont l'industrie des pipelines de transport est parvenue à maintenir un dossier de sécurité de 99,999 p. 100, et l'engagement continu de réduire le nombre d'incidents à zéro. En 2016, les membres de la CEPA ont signalé zéro rejet majeur de liquide et un rejet majeur de gaz naturel, lequel est survenu au cours d'activités d'entretien d'un pipeline de gaz naturel qui n'était pas en exploitation.

En 2016, afin de montrer leur engagement à l'égard de la sécurité, les membres de la CEPA ont effectué des inspections internes sur environ 39 059 kilomètres de pipelines. Au cours de ces inspections, des outils qui examinent l'intérieur des pipelines détectent les altérations, comme les bosselures et l'amincissement des parois, lesquels peuvent mettre en péril l'intégrité des pipelines. Afin d'inspecter les parois externes des pipelines, les membres de la CEPA ont effectué 2696 fouilles d'intégrité pour détecter les défauts soupçonnés et apporter les réparations nécessaires.

Engagement envers l'amélioration continue

Compte tenu de l'engagement de l'industrie à l'égard de l'amélioration continue, la CEPA a apporté des améliorations à son programme vedette de performance en matière de sécurité, CEPA Priorité intégritéMD. Grâce à ce programme, les compagnies membres de la CEPA se tiennent mutuellement responsables et travaillent collectivement à améliorer la performance de l'industrie des pipelines. En 2016, dans le cadre du programme Priorité intégrité, on a commencé à mettre en œuvre des vérifications par des tiers, afin de valider les autoévaluations des membres en gestion des urgences.

De plus, en 2016, les exploitants de pipelines de transport canadiens ont investi 22,8 millions de dollars dans des technologies novatrices. Ces technologies visaient à réduire la corrosion, et à améliorer l'inspection des pipelines, la détection des fuites et la prévention des dommages. Toutes ces mesures mènent à une exploitation plus sécuritaire.

Impact sur les économies nationale et locales

En 2016, les membres de la CEPA ont investi près de 31 millions de dollars dans les communautés locales, y compris 3,2 millions de dollars pour les communautés autochtones. En 2016, les membres de la CEPA ont contribué 1,5 milliard de dollars aux recettes fiscales du gouvernement. Cet argent sert à soutenir les infrastructures et les services qui sont chers aux Canadiens.

Il est prouvé que les pipelines de transport constituent le moyen le plus sécuritaire et le plus efficace de transporter de grandes quantités de liquide et de gaz naturel. Les compagnies de pipelines de transport du Canada sont engagées à prévenir les rejets, en poursuivant et en mettant en œuvre des programmes d'intégrité des pipelines conçus pour faire face de façon proactive aux menaces potentielles pour les pipelines, et en surveillant leurs pipelines 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, à l'aide de centres de contrôle du réseau.

Au Canada, les pipelines font l'objet d'une discussion dynamique, et tous les Canadiens ont un rôle à jouer dans cette conversation. Grâce aux améliorations continues, le but de l'industrie de réduire le nombre d'incidents à zéro peut devenir réalité. D'ici là, la CEPA travaillera à sensibiliser davantage aux activités que les exploitants de pipelines mènent chaque jour pour garantir que l'énergie utilisée par les Canadiens soit acheminée de la façon la plus sécuritaire et la plus responsable possible.

Le Rapport 2017 sur la performance de la CEPA est disponible en ligne au <https://pr17.cepa.com/fr/>. ■

L'étudiante en droit Kateri Koster qui a fait un stage d'été à la CFPN fait part de ses réflexions sur le temps qu'elle y a passé



Kateri Koster vient de la Première nation Stswechem'c / Xgat'tem, qui est située dans la région de Cariboo. Kateri Koster a grandi dans sa communauté et a déménagé à Kamloops pour ses études secondaires et postsecondaires. Elle a obtenu un baccalauréat ès arts avant de commencer à étudier à la faculté de droit de l'Université Thompson Rivers.

Récemment, l'équipe d'Ouvrir le sentier a eu l'occasion de rencontrer

Kateri Koster pour discuter avec elle de ses objectifs de carrière et du temps qu'elle avait passé à la CFPN.

Comment avez-vous décidé de poursuivre des études à la faculté de droit?

J'ai toujours su que je voulais aider ma communauté. Plusieurs communautés sont éloignées ou semi-éloignées, et un certain nombre d'entre elles n'ont pas un développement économique très poussé, mais il y a tout de même un grand potentiel de croissance. L'étude du droit semblait être la meilleure façon d'acquérir la capacité technique dont j'avais besoin pour vraiment être en mesure d'aider ma communauté de manière significative dans l'avenir.

Qu'est-ce qui vous a menée à faire un stage d'été à la CFPN?

Un de mes professeurs m'a informée de cette occasion, et j'ai envoyé ma candidature. Avant d'aller à la CFPN, je connaissais très peu cette organisation ou l'imposition foncière des Premières nations. C'était donc un peu intimidant. Cependant, c'était bien de pouvoir absorber tant de nouvelles connaissances et de commencer avec une perspective nouvelle.

Que retiendrez-vous de votre expérience à la CFPN?

La Commission a des normes vraiment élevées pour tout ce qu'elle produit, ce qui est fantastique. Tout ce que j'ai produit a fait l'objet de plusieurs examens, et c'est probablement là une des choses les plus importantes que j'aie retenues. Au cours de l'été, je me suis beaucoup développée sur le plan professionnel, grâce aux rétroactions constructives. J'ai appris à mieux écrire et à être une communicatrice plus efficace. Il est bon de recevoir de fortes critiques, afin d'améliorer la qualité de son travail.

Qu'avez-vous apprécié à votre travail à la CFPN au cours de l'été?

J'ai passé beaucoup de temps à faire des examens techniques de textes législatifs. Ce faisant, j'ai beaucoup appris sur la LGF, les règlements et les normes de la Commission. J'ai aussi donné des présentations à des Premières nations avec Marie Potvin, une conseillère juridique à la CFPN. Nous nous sommes rendues dans quelques communautés, et j'ai eu l'occasion d'écouter Marie parler à des Premières nations qui se trouvaient à des stades différents de leur cheminement vers l'imposition ou leur mise en application de l'imposition. C'était bien de voir la Commission s'adapter aux diverses communautés, selon le stade où elles étaient alors rendues et ce qu'elles possédaient, et vraiment essayer de travailler avec elles à l'atteinte de leurs buts.

J'ai eu la très bonne occasion d'assister à une réunion de la Commission à Fredericton. Je crois que ma partie préférée de cette réunion a été de pouvoir voir le contexte plus large. C'est à dire ce que fait la CFPN, ce qu'elle est capable de faire, ce par quoi elle est passée et là où elle se dirige. Cela a été très utile et motivant. 🌱

« Relations financières des Premières nations au 21e siècle »

Une réunion nationale des Premières nations participant à la LGF et à la LGTPN est prévue pour le printemps 2018.

Les institutions financières établies en vertu de la LGF ont fait équipe avec le Conseil consultatif des terres des Premières nations pour tenir une réunion nationale des Premières nations participant à la LGF et à la LGTPN.

Cette réunion aura pour but d'unifier la voix collective des Premières nations qui utilisent la Loi sur la gestion financière des premières nations et la Loi sur la gestion des terres des premières nations.

La réunion nationale aura lieu à Vancouver, en C. B., au printemps 2018, et sera une occasion historique de mettre en valeur les Premières nations qui sont en première

ligne de l'élargissement des compétences des Premières nations, et leur vision pour l'avenir.

Ce sera également l'occasion d'informer, d'éduquer et de répondre aux questions des Premières nations sur la manière de soutenir et de promouvoir les innovations dans le domaine des relations financières des Premières nations avec la Couronne.

Veuillez être attentif aux nouveaux renseignements que les institutions financières établies en vertu de la LGF et le Conseil consultatif des terres fourniront au cours de la nouvelle année. 🌱

Projet de Normes concernant les préavis relatifs aux textes législatifs sur les recettes locales

En décembre 2017, la CFPN a approuvé le Projet de Normes concernant les préavis relatifs aux textes législatifs sur les recettes locales (2017), afin d'obtenir les commentaires du public.

Le Projet de Normes concernant les préavis relatifs aux textes législatifs sur les recettes locales comprend de nouvelles exigences relatives à l'affichage des textes législatifs annuels, et des exigences plus étendues en matière de préavis et des exigences de renseignements supplémentaires pour certains types de textes législatifs sur les recettes locales.

Les normes établies par la CFPN font partie du cadre réglementaire régissant l'imposition des Premières nations sous le régime de la LGF. Elles tiennent compte des pratiques exemplaires en imposition foncière, et sont conçues pour soutenir la croissance économique et les compétences des Premières nations, l'harmonisation,

et les intérêts de tous les intervenants dans le régime d'imposition foncière des Premières nations. Les textes législatifs des Premières nations doivent respecter les exigences de la LGF, des règlements pris en vertu de cette loi et des normes de la CFPN.

La politique de la CFPN consiste à obtenir les commentaires du public avant d'introduire de nouvelles normes ou d'apporter des modifications importantes aux normes existantes. Ces commentaires sont essentiels à l'élaboration de normes qui soient acceptables et efficaces pour les Premières nations participantes et leurs contribuables.

Afin d'obtenir une copie du Projet de Normes ou un résumé complet des modifications, veuillez consulter le site Web suivant : www.fntc.ca. Veuillez faire parvenir vos commentaires à la CFPN, en envoyant un courriel au mail@fntc.ca ou en téléphonant au 250 828 9857. 

Le Tulo Centre lance un nouveau programme de certificat en gestion foncière appliquée

En 2018, le Tulo Centre of Indigenous Economics lancera un nouveau programme de certificat. Le programme de certificat en gestion foncière appliquée des Premières nations permettra aux étudiants d'acquérir un ensemble d'habiletés pratiques dans les domaines de l'arpentage, de la cartographie, du système d'information géographique (SIG), de la planification et des principes liés aux parcelles et aux limites.

Ce programme de certificat comprendra huit cours offerts sous forme de séminaires intensifs d'une semaine et sera dirigé par un enseignant expérimenté du Tulo Centre.

Deux cours seront offerts en 2018 :

- Régime foncier – Mars 2018
- Cartographie 1 – Avril 2018

Un programme de bourses d'études est disponible, pour fournir un soutien financier limité aux Premières nations du Canada, afin de leur permettre de suivre les programmes de certificat accrédités.

Afin de vous inscrire à ce programme de certificat ou d'obtenir des renseignements supplémentaires à cet égard, veuillez consulter le site Web www.tulo.ca ou envoyer un courriel au andrea@tulo.ca. 

Commission de la fiscalité des premières nations

Siège social

345, Chief Alex Thomas Way, bureau 321
Kamloops (C.-B.) V2H 1H1
Téléphone : 250-828-9857 Télécopieur: 250-828-9858

Bureau de la région de la capitale nationale

190, rue O'Connor, bureau 202
Ottawa (Ont.) K2P 2R3
Téléphone : 613-789-5000 Télécopieur : 613-789-5008

Numéro sans frais : 1-855-682-3682
www.fntc.ca | mail@fntc.ca

Also offered in English under the title *Clearing the Path*

© CFPN 2018